



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 56219

## Texte de la question

M. Patrick Beaudouin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des réfugiés tamouls au Sri Lanka. Quelques semaines après la défaite des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, près de trois cent mille personnes vivent encore dans des camps. Il souhaiterait savoir quelles conditions de vie leur sont réservées, tant en termes d'accès aux vivres et à l'eau, de conditions d'hygiène et d'accès aux soins, que de respect des droits de l'Homme, s'agissant en particulier de leur liberté de circulation. Certaines organisations humanitaires qualifient en effet ces camps de camps d'internement. Alors que le gouvernement sri lankais vient de demander au comité international de la Croix-Rouge de réduire ses opérations dans le pays, il l'interroge aussi sur les conditions d'accès à ces camps des agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales humanitaires. Il lui demande enfin quelles sont les perspectives de rassemblement des familles dispersées et de retour dans leur foyer pour ces milliers de personnes déplacées.

## Texte de la réponse

La fin des combats, qui ont été particulièrement meurtriers pour les populations civiles, n'a malheureusement pas marqué la fin des difficultés pour les centaines de milliers de personnes déplacées. La situation des familles tamoules confinées dans des camps sous contrôle militaire a été une source d'inquiétude pour les observateurs extérieurs, qui ont, à plusieurs reprises, appelé Sri Lanka à respecter le droit international humanitaire et à garantir aux déplacés une totale liberté de mouvement. Le regroupement familial a été au cœur de nos préoccupations, de même que l'accès aux soins. Les démarches qu'a entreprises la France en ce sens ont été nombreuses et les conditions d'accueil des personnes déplacées ont été systématiquement évoquées lors des nos échanges avec les officiels sri-lankais depuis la fin des combats. Notre pays a, en parallèle, régulièrement demandé que les associations humanitaires et les agences des Nations unies puissent accéder sans restriction aux populations éprouvées. La France a salué l'ouverture des camps décidée en décembre 2009. Elle restera attentive aux conditions de réinstallation des personnes déplacées dans leurs régions d'origine, et a appelé les autorités sri-lankaises à s'assurer que le retour des familles se passe dans de bonnes conditions matérielles et de sécurité. De même, elle s'assurera que toutes les communautés bénéficieront des programmes de reconstruction qui vont être très prochainement annoncés par le président Rajapakse, afin que ce pays puisse enfin tourner la page du conflit armé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Beaudouin](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56219

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 juillet 2009, page 7302

**Réponse publiée le** : 23 février 2010, page 1940